

Protocole d'accueil des élèves, des parents, des personnels et des visiteurs à partir du 15 février 2021

Vu en conseil des maîtres le 22/06/2020

Vu en conseil pédagogique du secondaire le 24/06/2020

Vu en C.H.S. le 24/06/2020

Vu en C.H.S.C.T. le 25/06/2020

Vu le protocole voté au conseil d'établissement du 29/06/2020

Vu la CHS du 31/08/2020

Voté au conseil d'établissement du 17/11/2020

Vu et modifié en CHS le 9/02/2021

PREAMBULE

Le protocole proposé est établi à partir des recommandations transmises par l'AEFE dans un document du 19 mai 2020.

Ce protocole dans ces différents scenarii s'appliquera en fonction de la situation sanitaire constatée au 1^{er} septembre et des directives reçues des autorités géorgiennes.

Selon l'analyse de la situation, il s'adaptera régulièrement en fonction des directives de l'AEFE et des autorités géorgiennes. Il est envisageable de changer de scenario.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-CoV2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'EFC. **Les parents en informent le chef d'établissement.**

Le retour dans l'établissement se fera selon les directives transmises par les autorités géorgiennes.

3 scénarii sont à envisagés:

1. Accueil de tous les élèves
2. Accueil fractionné (alternance des élèves répartis en deux groupes).
3. Enseignement à distance

Recommandations générales :

Les parents sont invités à rester à l'extérieur : Ils ne peuvent stationner ni dans le hall, ni dans la salle de motricité ou dans la cour.

La personne chargée de la prise de température aux différents points d'accès porte le masque et respecte la distance d'un mètre.

Cas de suspicion de maladie

Si un enfant présente **une température supérieure à 37°C** à l'entrée de l'établissement, ses parents peuvent attendre avec lui un quart d'heure afin qu'un second test soit effectué. Si la température reste toujours supérieure à 37°C, l'entrée de l'enfant est refusée.

Un élève présentant des symptômes pendant le temps scolaire est mis en salle d'isolement spécifique (bureau du médecin à l'infirmerie), où il restera sous la surveillance d'un adulte. Il devra porter un masque (à partir de l'âge de 6 ans), ses parents sont appelés afin de venir le prendre en charge. Au-delà de 30 minutes, s'ils ne sont pas venus, appel du 112. Les cas de température sont enregistrés dans le formulaire prévu à cet effet.

Les personnels présentant une température supérieure à 37°C ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement et doivent consulter un médecin.

Tout élève ou personnel présentant des symptômes des maladies respiratoires (toux, éternuements, difficulté de respiration, faiblesse....) permettant de suspecter un cas COVID 19 ne sera pas autorisé à l'établissement.

Tous les personnels de l'établissement scolaire (y compris par rapport aux mesures de prévention du Covid-19) ont reçu une formation, au mois de septembre, pour assurer le respect des consignes de prévention du virus.

1. PROTOCOLE COMMUN AUX SCENARI 1 et 2

Formation, information et communication

Les personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves. Le médecin de l'EFC apporte son appui à cette formation.

En application des décisions du gouvernement géorgien, l'ensemble du personnel doit être testé. 20% du personnel sera testé tous les 15 jours.

Les parents sont informés des conditions de fonctionnement, de l'évolution des mesures prises.

- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école,
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer,
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel,
- des horaires d'accueil et de sortie des élèves,
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves bénéficient d'une information pratique sur les gestes barrières dont l'hygiène des

mains, le port du masque. L'explication concernant l'actualisation des différentes mesures, adaptées selon les âges.

-Affichage des consignes : lavage des mains, application des gestes barrières : distanciation.

-Affichage des consignes applicables aux visiteurs à l'entrée de l'établissement.

Mise en œuvre de matériel :

-Tous les personnels reçoivent deux **masques lavables** en tissu et devront les porter dans tous les espaces couverts de l'établissement. Port de visière éventuel – en plus du masque - en maternelle et primaire.

A PARTIR DU 15 FEVRIER : le port du masque est obligatoire pour les élèves du CP à la TERMINALE, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments en application des recommandations du MENF | Les parents doivent prévoir de fournir plusieurs masques pour qu'ils puissent en changer si nécessaire.

Lors du repas, il est demandé aux élèves de n'ôter leur masque, qu'une fois assis et face à leur plateau. Les déplacements dans le restaurant scolaire ne sont pas autorisés sans le masque.

Les élèves dont la santé nécessite une adaptation particulière seront vus par le médecin scolaire qui proposera la solution la plus adaptée.

-Tous les élèves à partir de la 6eme doivent se munir de masques soit lavables soit jetables. L'établissement dispose d'un stock de masques lui permettant dans fournir aux élèves qui en seraient dépourvus. Mais il ne sera pas possible de gérer l'achat et la distribution quotidienne à tous les élèves (*750 masques par jour, 15 000 par mois*).

-Des **barrières antivirus** sont disposées à toutes les entrées du bâtiment afin de limiter tous les risques de contagion.

-Des distributeurs de gel hydro alcoolique sont disposés à l'entrée de l'école, de la demi-pension et des circulations.

-Chaque salle de cours dispose d'un flacon de gel, sauf les classes de maternelle.

-Des poubelles à couvercle pouvant recevoir les masques usagers, les mouchoirs, seront disposées à chaque étage.

-Le médecin scolaire s'assure de la répartition des thermomètres auprès des personnels habilités, de leur réglage et bon fonctionnement.

Entrée et mouvements des élèves :

Maintien des horaires d'entrée et de sortie pour l'école primaire et le secondaire.

- L'entrée du **collège** et du **lycée** se fait par le **hall**, prise de température à l'entrée.
- L'entrée de l'**école primaire** se fait par la **cour** côté grand portail, prise de température à l'entrée.
- L'entrée de la **maternelle** se fait par les entrées extérieures des salles qui disposent d'une barrière anti-virus), prise de température. La GS dauphin est accueillie dans la salle de motricité. Des horaires d'entrée et de sortie pour la maternelle sont appliqués.
- La température de chaque élève est vérifiée par un personnel habilité de l'établissement et tout élève présentant de la fièvre est mis en isolement jusqu'à sa prise en charge par sa famille.
- Les parents sont invités à rester à l'extérieur : ils ne peuvent entrer ni dans le hall, ni dans la cour de récréation, ni dans la salle de motricité.

Les visiteurs, les parents

qui ont à faire des démarches auprès des services administratifs ou financiers doivent se munir de masques. Leur **température est vérifiée** par les gardiens habilités.

Les parents sont invités lorsqu'ils accompagnent leurs enfants de porter un masque aux abords immédiats de l'établissement.

CIRCULATION dans l'établissement

- L'escalier A (côté loge) est réservé à la montée
 - L'escalier B (côté demi-pension) est réservée à la descente
 - L'escalier C donne l'accès à la cour pour les montées et descentes des élèves du primaire.
- Le passage par le self en cours de journée est formellement interdit
- L'usage de l'ascenseur est limité à deux personnes à la fois.

Afin de limiter les déplacements dans l'école, les classes sont affectées dans une seule salle. En collège et lycée, seuls les laboratoires sont utilisés.

-Lavage de mains obligatoire :

A l'entrée de l'école - A chaque fin de cours - Au retour de la récréation - Avant le repas -

Après le repas - Avant de sortir de l'école.

-En cours de journée, tout élève présentant des symptômes : fièvre, toux, ... sera placé dans la salle d'isolement de l'infirmerie et remis à sa famille qui sera contactée immédiatement.

Locaux:

- Le ménage est intensifié tout au long de la journée :
- Aération des salles de cours par les occupants des dites salles. **Au moins une minute toutes les heures si le temps de présence dans la salle excède ce temps.**
- Les personnels de service aèrent les circulations (cages d'escalier) pendant les cours et veillent à les verrouiller pendant les temps de récréation.
- Nettoyage intensifié des points stratégiques : poignées de porte, interrupteurs, rampes d'escalier, des chaises, des tables et des sanitaires,
- Neutralisation des **fontaines à eau**.
- Utilisation de la climatisation soumise à réglementation : le système utilisé permet son utilisation.

DEMI –PENSION :

Lors du repas, il est demandé aux élèves de n'ôter leur masque, qu'une fois assis et face à leur plateau. Les déplacements dans le restaurant scolaire ne sont pas autorisés sans le masque.

La ligne de self est suspendue. Les élèves sont servis à table avec les plateaux préparés par les personnels de cuisine.

Le planning mis en œuvre permet d'éviter le brassage des classes.

-Maternelle : Service à la demi-pension, dans leur espace dédié, par roulement par classe.

-Primaire : CP / CE1 : service au réfectoire dès 11h30

-CE2/CM1/CM2 : service au réfectoire, par roulement, à partir de 12h00.

- Collège : service au réfectoire.

- Lycée : service au réfectoire.

Placement des élèves : 2 par table, les élèves sont placés en diagonale.

Personnels de cuisine : port du masque et de la visière pendant le service.

RECREATIONS :

Primaire : le matin, en terrasse 1^{er} étage : uniquement les deux classes du même niveau à la fois, une de chaque côté du bloc sanitaire. Un assistant est mobilisé afin de permettre la pause des enseignants du primaire.

Après- midi : deux temps de récréation dans la grande cour : CP/CE1, puis CE2/CM1 et CM2

Collège : maintien des temps de récréation mais **fermeture du foyer.**

Lycée : maintien des temps de récréation.

EPS

-Les cours d'EPS en **salle** sont suspendus. L'usage de la piscine est maintenu avec un protocole spécifique de l'utilisation des vestiaires et des douches. Les locaux sont désinfectés après le passage de chaque classe.

Le port du masque lors des activités sportives est obligatoire dès lors que la distanciation n'est pas possible.

- Neutralisation des vestiaires pour les cours d'EPS à l'extérieur. Les élèves doivent venir en tenue de sport dès le matin.

L'enseignant d'EPS veille à :

- Maintenir la distanciation physique dans les activités.
- Appliquer les gestes barrière.
- Limiter le brassage des élèves.
- Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.
- Former, informer et communiquer.

Partage des installations extérieures entre le primaire et le secondaire

ACTIVITES PERI-EDUCATIVES

Toutes les activités péri-éducatives qui ne sont pas assurées par des personnels titulaires ou agréés par le chef d'établissement de l'école sont suspendues.

Cas de suspicion de maladie

Tout élève ou personnel présentant des symptômes permettant de suspecter un cas COVID 19 n'est pas autorisé à réintégrer l'établissement sans fournir une attestation de test au COVID 19 négatif.

Les parents dont l'enfant est testé positif ou cas contact doivent informé le chef d'établissement.

Une information à tous les parents ou personnels ayant côtoyé le cas suspecté sera faite pour les alerter.

En cas de cas avéré, le chef d'établissement aura la possibilité de leur demander de faire le test COVID19 et de les mettre en éviction jusqu'aux résultats.

2. Accueil fractionné

La taille des locaux actuels permet d'accueillir tous les élèves dans des salles permettant de respecter la distanciation sanitaire d'un mètre entre chaque élève.

Si la réglementation demandait de mettre une distanciation supérieure, il est prévu de pouvoir mettre en œuvre un accueil fractionné.

- Maternelle et primaire :

Les élèves de chaque classe sont répartis en deux groupes.

Le groupe 1 est accueilli le lundi et le mardi

Le groupe 2 est accueilli le jeudi et le vendredi

Les deux groupes sont en enseignements à distance le mercredi. Cette journée est consacrée à la désinfection des locaux pour éviter les risques de contamination entre les deux groupes.

Lorsque les élèves sont à distance, ils reçoivent un enseignement asynchrone par leurs enseignants.

Des aides spécifiques (aide individuelle) en visioconférence sont mises en place avec les assistants pédagogiques.

Collège et lycée :

Les élèves de chaque classe sont répartis en deux groupes.

Le groupe 1 est accueilli le lundi et le mardi

Le groupe 2 est accueilli le jeudi et le vendredi

Les deux groupes sont en enseignements à distance le mercredi. Cette journée est consacrée à la désinfection des locaux pour éviter les risques de contamination entre les deux groupes.

Lorsque les élèves sont à distance, ils reçoivent un enseignement asynchrone par leurs enseignants.

Le groupe non accueilli étant en enseignement à distance asynchrone.

Cas particuliers :

Les élèves présentant des risques les rendant vulnérables face au COVID19, sur avis médical du médecin scolaire, ces élèves peuvent, à la demande des familles, être maintenus en EAD à temps complet.

Les enfants des personnels enseignants sont maintenus en présentiel à temps complet pour permettre à ces derniers d'enseigner dans les meilleures conditions.

3. Enseignement à distance

EAD pour tous.

Mise à jour.

19 /01/2021

Bernard MENAULT

Proviseur